Article 31 du Règlement

C'est la deuxième fois que les tribunaux déboutent la demande du gouvernement à cet égard. Le ministre n'a toujours pas annoncé la création d'un comité indépendant pour évaluer l'impact écologique du barrage Rafferty-Alameda. Il lui reste encore huit jours pour s'exécuter.

Lorsqu'il annoncera la création du comité, le ministre devrait en profiter pour révoquer le permis de la Saskatchewan et interrompre les travaux de construction du barrage. En effet, le gouvernement Devine poursuit les travaux de construction du barrage 24 heures sur 24 lorsque le temps le permet, et a déjà réalisé 16 p. 100 du projet.

Qu'arrivera-t-il si le comité conclut que le projet n'est pas écologiquement sûr? Le ministre de l'Environnement se rendra-t-il en Saskatchewan pour démolir le barrage? J'en doute.

Le ministre ne peut pas ne pas voir le ridicule de la situation dans laquelle il se trouve. Les Canadiens de la Saskatchewan et du Manitoba s'inquiètent de la qualité de leur environnement et n'abandonneront pas leurs pressions tant que le ministre n'aura pas pu prouver hors de tout doute que le projet est sûr. Deux tribunaux ont déjà donné tort au ministre. Pourquoi ne profite-t-il pas de l'occasion pour redresser la situation?

L'UKRAINE

M. Rey Pagtakhan (Winnipeg-Nord): Monsieur le Président, c'est aujourd'hui le 71^e anniversaire d'un événement très spécial en Ukraine, soit la création de la République nationale ukrainienne unie. Les années qui ont suivi ont été tragiques.

Mais, aujourd'hui, nous assistons à un renouveau sans précédent du mouvement indépendantiste en Ukraine. Il est donc très opportun de célébrer avec un optimisme particulier l'un des grands moments de l'histoire de ce pays.

Pour commémorer cet événement, des Ukrainiens ont formé une chaîne humaine entre Lviv et Kiev. Hier, des Canadiens d'origine ukrainienne ont également formé une chaîne humaine symbolique autour de la flamme éternelle sur la colline du Parlement pour revendiquer encore une fois l'indépendance de leur pays d'origine et du pays de leurs ancêtres.

Aujourd'hui, je demande au premier ministre et à son gouvernement de commémorer cette journée spéciale pour les Ukrainiens en prenant des mesures fermes pour appuyer la cause de la liberté en Ukraine. Nous, parlementaires, contribuerons à garder le souvenir de ce grand

événement national toujours présent dans le coeur et l'esprit de tous les Canadiens qui aiment la liberté.

L'ACCORD DU LAC MEECH

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, le texte de l'Accord du lac Meech a beau préciser que la reconnaissance de la société distincte ne confère pas au gouvernement du Québec des pouvoirs supplémentaires, il ne laisse pas de préoccuper maints Canadiens. En fait, de nombreuses régions du Canada éprouvent déjà des besoins particuliers et ont déjà mis en oeuvre des moyens de les satisfaire.

Ainsi, dans les provinces de l'Atlantique, nous avions besoin d'un organisme de développement économique distinct, et nous avons l'Agence de promotion économique du Canada atlantique. Les provinces de l'Ouest avaient des besoins différents et bénéficient du Bureau de diversification de l'économie de l'Ouest. Nous avons besoin de moyens pour venir en aide aux céréaliculteurs des Prairies et nous avons également besoin de moyens pour venir en aide aux pêcheurs de l'Atlantique. Il nous faut un programme distinct, par exemple, pour assurer le transport des marchandises dans les provinces de l'Atlantique.

Je m'applique à démontrer que toutes les régions du Canada disposent déjà de moyens distincts pour répondre à leurs besoins particuliers, et le libellé de l'Accord du lac Meech ne modifie en rien la situation des autres régions du Canada. En toute déférence, j'exhorte vivement les premiers ministres provinciaux en désaccord à déployer tous leurs efforts pour résoudre leurs problèmes et adopter l'Accord du lac Meech en tant qu'amendement à la Constitution.

LES ARMES À FEU

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, une jeune femme a été assassinée dans ma circonscription, la semaine dernière. Le meurtre n'avait aucun motif apparent: elle semble avoir été tuée sans raison. Le suspect est considéré comme dépressif et suicidaire.

Ce crime soulève de graves questions sur la façon dont les certificats sont délivrés pour l'acquisition d'armes à autorisation restreinte au Canada. Quand une personne désire un tel certificat, on lui demande si elle a déjà souffert de déséquilibre mental. Si elle répond non, la police n'a aucun moyen de vérifier si elle dit vrai. La police n'a pas le droit d'exiger qu'elle lui montre son dossier médical.

Le processus doit être corrigé. On ne doit pas envoyer la police fureter dans les dossiers médicaux, mais les personnes qui veulent obtenir un revolver ou un fusil